

Définitions

Aire urbaine

Une aire urbaine est un ensemble de communes composé d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Le pôle urbain est constitué de communes présentant une continuité du bâti et comprenant un total d'au moins 10 000 emplois. La couronne périurbaine regroupe les communes qui sont sous l'influence économique du pôle urbain : son étendue est déterminée par les déplacements domicile-travail des actifs de sorte qu'en fine, au moins 40 % des actifs d'une aire urbaine résident et travaillent dans celle-ci.

Sphère économique

La partition de l'économie en deux sphères, **présentielle** et **productive**, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone (entreprises industrielles, du commerce de gros notamment) et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Fonctions exercées

Les actifs ayant un emploi sont répartis en quatre groupes de fonctions définies à partir de la profession exercée. Les **fonctions métropolitaines** (22 % de l'emploi des aires urbaines de la région) regroupent les professions liées à l'économie de la connaissance et au rayonnement décisionnel (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs). Les **fonctions présentes** (42 %) sont plutôt tournées vers les services à la population (services de proximité, santé et action sociale, distribution, administration publique, éducation et formation). Les **fonctions de production concrète** (19 %) regroupent les professions liées à la fabrication, aux bâtiments et travaux publics, à l'agriculture. Les **fonctions transversales** (17 %) sont celles liées aux transports et logistique, à l'entretien et la réparation.

Les principaux employeurs

La liste des principaux employeurs est établie en prenant en compte les dégroupements réalisés. Les effectifs des établissements ayant le même siren au sein d'une commune sont regroupés. Les effectifs d'agents de l'Éducation nationale travaillant dans les écoles maternelles et primaires situées sur une même commune sont également regroupés ; il en est de même des effectifs d'agents de l'Éducation nationale des collèges et lycées présents sur la même commune.

Étudiants

Un étudiant est défini comme un jeune de 16 à 29 ans, déclarant être inscrit dans un établissement d'enseignement et dont le niveau de diplôme est au moins égal au baccalauréat. Cette définition recouvre des situations très différentes entre les jeunes «étudiants post-bac», les

doctorants salariés dans un laboratoire de recherche ou encore les jeunes actifs qui poursuivent des études parallèlement à leur emploi.

Précisions méthodologiques

Traitement des aires urbaines à cheval sur plusieurs régions

Dans les fiches par aire urbaine de ce dossier, les aires urbaines sont prises en compte dans la totalité de leur périmètre même lorsque celui-ci déborde hors de la Bourgogne-Franche-Comté.

Dans les articles en revanche, elles sont prises en compte uniquement dans leurs limites régionales pour qu'il soit possible d'effectuer des analyses sur les flux internes à la région d'une part, et sur ceux réalisés avec l'extérieur de la région d'autre part. Les parties des aires de Nevers et Mâcon situées respectivement dans le Cher, et dans l'Ain et le Rhône ne sont donc pas comptabilisées. De même, les aires urbaines extérieures sont prises en compte pour leur partie hors Bourgogne-Franche-Comté : celles de Paris, Moulins, Bourg-en-Bresse et Oyonnax sont ici concernées. Ces restrictions n'ont pas d'incidence sur les analyses portant sur les liens entre les aires urbaines.

Les déplacements domicile-travail sont observés à l'aide du recensement de la population de 2012.

Les migrations d'étudiants le sont à l'aide du recensement de 2008, en fonction du lieu de résidence qu'ils ont déclaré et de celui qu'ils avaient cinq ans auparavant. Sont ainsi mesurés les flux d'étudiants domiciliés dans une aire urbaine et qui déclaraient résider dans une autre aire urbaine française cinq 5 ans auparavant.